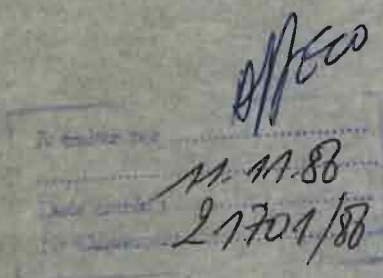


MINIPLAN

13/11/86

NYABYENDA Innocent
C/O Ministère du Plan
B. P. 46 KIGALI

Kigali, le 27 octobre 1986



Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

S/couvert de Monsieur le
Ministre du Plan

KIGALI



Objet : rapport du séminaire
sur la révision
du S.C.N.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous transmettre
ci-joint le rapport du Séminaire sur la Révision du Système de Comp-
tabilité Nationale des Nations Unies (S.C.N.), auquel j'ai participé
à Addis-Abéba du 29 septembre au 3 octobre 1986.

Je Vous en souhaite bonne réception
et Vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de mon
profond respect et de ma très haute considération.

NYABYENDA Innocent

Copie pour information à :

- ✓ - Monsieur le Ministre de la
Fonction Publique et de la
Formation Professionnelle
Kigali
- Monsieur le Directeur Général a.i.
de la Statistique
Kigali

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Séminaire sur la révision du Système
de comptabilité nationale des Nations
Unies (SCN)
Addis Abeba, Ethiopie
29 Septembre - 3 Octobre 1986

Rapport présenté par NYABYENDA Innocent
Chef de Division:
Comptes des Entreprises et des
Administrations,
Ministère du Plan.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Séminaire sur la révision du Système
de comptabilité nationale des Nations
Unies (SCN)
Addis Abeba, Ethiopie
29 Septembre - 3 Octobre 1986

Rapport présenté par NYABYENDA Innocent
Chef de Division:
Comptes des Entreprises et des
Administrations,
Ministère du Plan.

I. INTRODUCTION

1. Le séminaire sur la révision du Système de comptabilité nationale de l'ONU (SCN) organisé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en collaboration avec le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique et la Communauté économique européenne (CEE), s'est tenu au siège de la CEA à Addis Abeba du 29 septembre au 3 octobre 1986.
2. Ont été représentés à ce séminaire les pays suivants : Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Léone, Swaziland, Zaïre et Zimbabwe, CONGO, SENEGAL, EGYPTE.
3. Ont été également représentés le Bureau de statistique de la communauté économique européenne (EUROSTAT) ainsi que le Bureau de statistique de l'ONU.
4. Le séminaire a été ouvert par M. M. W. Makramalla, chef de la Division de la recherche socio-économique et de la planification, au nom de M. Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.
5. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, M. Makramalla a précisé que ce séminaire s'inscrivait dans le cadre d'une série de séminaires régionaux analogues tenus de par le monde afin d'examiner les propositions concernant la révision, en vue de son éventuelle extension, du Système de comptabilité nationale de l'ONU, afin de mieux l'adapter à la situation et aux besoins particuliers des pays en développement. Il a exprimé l'espoir qu'à l'issue des travaux, soient formulées des propositions dans ce sens et que se dégage un accord devant régir, conformément aux souhaits du groupe d'experts, la nouvelle mise au point du Système de comptabilité nationale qui devrait être achevé d'ici à 1990. Enfin, M. Makramalla a rendu hommage au secrétariat du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, au Bureau de statistique de la Communauté

économique

/européenne et au Programme des Nations Unies pour le développement pour avoir pris en charge un certain nombre de participants qui, s'il en était autrement, n'auraient pas pu participer au séminaire, tout en remerciant les gouvernements qui avaient pris en charge les représentants de leurs pays.

6. Il a exprimé l'espoir que les travaux aboutissent à l'adoption de propositions concrètes et positives concernant la mise au point d'un système de comptabilité nationale qui puisse servir les planificateurs économiques et les décideurs pendant de nombreuses années à venir.

7. Les participants ont élu M. G. A.O. Amadu (Nigéria) Président, M. Traoré Souleymane (Mali) Vice-Président, Mme D. Manraj (Maurice) et M. Luc Mbong Mbong (Cameroun) Rapporteurs.

1. ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

8. Les participants ont adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Allocution d'ouverture
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Point 1 : Révision du Système de comptabilité nationale:
objectif, organisation et résultats obtenus
5. Point 2 : Cadre conceptuel et présentations des manuels
6. Point 3 : Agents a) double découpage
b) résidents
7. Point 4 : Opérations : a) délimitation de la production
b) évaluation de la production non commercialisée
c) Production imputée des services bancaires
d) Consommation des ménages
e) Autres questions

8. Point 5 : Harmonisation du Système de comptabilité nationale avec
les autres systèmes connexes
9. Point 6 : Comptes nationaux à prix constants
10. Point 7 : Groupes d'étude
Rapports des groupes d'étude
11. Adoption du rapport
12. Evaluation des résultats des travaux

9. Il a été convenu que les questions à renvoyer devant les groupes d'étude devraient se dégager des débats.

II. LA REVISION DU SCN : OBJECTIF, ORGANISATION, PROGRES (Point 1 de l'ordre du jour)

10. Le programme de révision du SCN a fait l'objet d'une présentation par le représentant du Bureau de statistique des Nations Unies, qui a rappelé que cette révision, telle qu'elle avait été définie par le Groupe d'experts créé en 1982, devait permettre de remanier le SCN sans y introduire de modifications majeures. Il s'agissait d'y apporter un certain nombre de précisions, de l'adapter à des faits nouveaux ou non reconnus au moment de sa création, de l'accorder avec d'autres systèmes statistiques analogues et de l'améliorer afin de faciliter sa mise en application, notamment dans les pays en développement. Le Bureau de statistique des Nations Unies recruterait, à titre de consultant, M. T.P. Hill, actuellement chef de la Division de la comptabilité nationale et des statistiques économiques à l'OCDE, en vue d'élaborer une nouvelle version du livre bleu. Le programme actuel, dont l'exécution était coordonnée par le Groupe intersecrétariat sur la comptabilité nationale, et auquel coopéraient le Bureau de statistique des Nations Unies, l'OCDE, la Communauté économique européenne, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, prévoyait que la révision du livre bleu serait terminée d'ici 1990 et qu'il serait présenté, sous forme d'avant-projet, à la session de 1991 de la Commission de statistique. Il était également

prévu, concurremment, de réviser d'autres manuels publiés par le Bureau de statistique, des Nations Unies notamment aux relatifs à la répartition du revenu aux tableaux entrées-sorties, aux bilans et comptes de reconciliation. Il en serait de même pour des manuels élaborés par certains organismes internationaux, tels que les manuels du FMI sur la balance des paiements, les statistiques des finances publiques et les statistiques monétaires et bancaires.

11. Au cours de la période de révision du livre bleu, le Bureau de statistique des Nations Unies publierait des éditions préliminaires des manuels de comptabilité nationale en vue d'aider concrètement les experts en comptabilité nationale à procéder à la mesure des définitions du SCN. Ces éditions préliminaires seraient à leur tour révisées une fois que la Commission de statistique aurait adopté les nouvelles normes du SCN. Il était à noter que le premier manuel relatif au compte de production avait déjà été publié; parallèlement, d'autres volumes étaient en cours d'élaboration, qui traitaient du compte du secteur public, des opérations extérieures, des tableaux entrées-sorties, du compte des ménages et de la répartition du revenu, de la comptabilité nationale à prix constants et, enfin, de la comparaison entre le SCN et le CPM.

12. Un grand nombre de thèmes relatifs à la révision du SCN avait été identifiés et traités dans un certain nombre de documents de travail élaborés par des experts en comptabilité nationale auprès des bureaux nationaux de statistique et des organismes internationaux, ainsi que par des universitaires et des chercheurs.

13. Les thèmes et documents dont était saisie la présente réunion constituaient une sélection représentative de ceux ayant fait l'objet de discussions au cours des quelques 20 réunions tenues depuis la création, en 1982, du Groupe d'experts, réunions régionales et réunions techniques organisées par d'autres commissions régionales (Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique), par l'OCDE et EUROSTAT, et, enfin, par l'Association internationale de recherches sur le revenu et la fortune. Par ailleurs, deux réunions interrégionales à l'intention des pays en développement s'étaient tenues, l'une à Mexico en février 1986 (séminaire sur le SCN à l'intention des pays en développement les moins avancés en matière de statistique), l'autre à Genève en juin 1986 (séminaire interrégional sur le SCN à l'intention des pays en développement).

14. D'ici 1990, il est prévu d'organiser une série de réunions d'experts sur les thèmes suivants : comptabilité nationale à prix constants (novembre 1986), opérations extérieures (mars 1987), compte du secteur public (juin 1987), compte des ménages (septembre 1987), tableaux entrées-sorties (avril 1988), flux financiers et bilans (1988) et liens entre le SCN et le CPM (1988). Les réunions techniques parrainées par différents organismes internationaux participant aux travaux du Groupe de travail intersecrétariat avaient été précédées, en juin 1986, par une réunion, à Genève, du Groupe d'experts sur la structure du SCN, qui avait présenté un certain nombre de recommandations d'ordre général sur la révision du SCN, devant servir de directives pour les travaux des réunions techniques ultérieures. Ce groupe d'experts chargé de la coordination se réunira de nouveau à l'issue des travaux de révision du SCN, en 1989 et 1990, à fin d'assurer l'intégration des travaux du groupe d'experts précédent et de participer à la rédaction du projet du Livre bleu révisé. Afin d'assurer la continuité des travaux, un groupe restreint d'experts représentant les cinq organisations participant aux travaux du groupe de travail inter-secrétariat ainsi que six spécialistes représentant les pays développés (trois) et les pays en développement (trois) participeront à toutes les réunions du groupe d'experts. Ces réunions regrouperont non seulement des spécialistes en matière de comptabilité nationale, mais également des spécialistes d'autres domaines tels que notamment la balance des paiements, les statistiques des finances publiques afin d'assurer l'harmonisation du SCN avec les systèmes connexes.

15. Les participants ont pris note de l'évolution des travaux de révision du SCN, en soulignant la nécessité, pour les groupes d'experts, d'examiner, dans leurs prochaines réunions, les besoins de l'Afrique en matière de comptabilité nationale en vue de leur inclusion dans le Livre bleu. Ils se sont vivement inquiétés du fait que, lors de la révision du SCN, il n'a pas été tenu compte des recommandations formulées par le séminaire sur la comptabilité nationale organisé par la CEA en octobre 1985. Le représentant du bureau statistique de l'ONU a précisé que les recommandations générales dudit séminaire concernant le SCN révisé avaient été examinées lors de la réunion du groupe d'experts sur la structure du SCN; quant aux recommandations spécifiques, elles seraient examinées ultérieurement par des groupes spécialisés. En attendant, il a proposé que la réunion en cours

Mon cher Jean,
 J'ai demandé M. Tekani du Ministère de répondre à
 votre question était donc qu'il est mieux placé
 pour le faire. Voici son commentaire

AVIS SUR LE RAPPORT DE MISSION A ADDIS

DU 29/9 AU 3/10/86

DE M. Innocent NYABYENDA

R.

Le séminaire avait pour objectif de compléter le S.C.N. en y intégrant un certain nombre d'activités jusque là ignorées pour raisons de difficultés d'évaluation. Des considérations de comparabilité internationale de quelques agrégats majeurs, ont conduit justement à homogénéiser le contenu de ces agrégats et à systématiser leur calcul avec une périodicité régulière. La présence de nombreuses organisations internationales spécialisées dans le traitement statistique souligne tout l'intérêt porté par la communauté internationale au développement d'un système de codification universelle des activités et des méthodes de leur analyse au double niveau micro-économique et macro-économique. Les travaux du séminaire se sont de ce fait focalisés sur l'étude des "particularités" de structure des agrégats, voir même de proposition de nouveaux agrégats (Revenu National Propre).

Or, dans le cas du Rwanda et dans celui de nombreux pays en développement, le problème qui se pose n'est pas celui "d'étendre" ou d'introduire des notions d'analyse en créant des "êtres mathématiques" appropriés, mais celui, plutôt, de restreindre la portée des quelques agrégats existants pour faciliter leur élaboration.

De ce point de vue comme de beaucoup d'autres points qu'on peut déceler dans ce rapport, le séminaire ne peut rien apporter de pratique si ce n'est une information "théorique".

Cependant, ce constat ne doit pas voiler l'inconséquence du "rapport de mission" face à la réalité vécue chez lui par le "missionnaire".

A la lecture du "rapport" on se poserait la question de savoir si on n'est pas en train de prendre connaissance - avec quelque retard - des papiers qui

auraient été distribués durant le séminaire à l'ensemble des participants. A aucun endroit du texte, il n'était fait la moindre réflexion de "l'auteur" sur la position du Rwanda par rapport à ce schéma "d'amélioration" du SCN. Ceci est d'autant plus navrant que les "recommandations" qui auraient dû éveiller "l'auteur" sont aux "antipodes" de ce qu'il produit lui-même et depuis longtemps.

Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher le montant du Résultat Net d'Exploitation (109859 millions FRW en 1984) de celui de la FBCF (22.834 millions FRW en 1984) et d'essayer de comprendre ensuite les raisons de la persistance d'un besoin de financement de 4.164 millions de FRW en 1984.

Quant aux comptes nationaux à prix constants (cf. page 20), il est à craindre que le "missionnaire" ne l'entende pas de la même façon que les autres "séminaristes", puisqu'il n'en est convaincu qu'en théorie. En réalité, "produit réel" et "revenu réel" préconisés par le point 6 de "son" ordre du jour sont des visions de l'esprit, totalement inutiles puisqu'il n'a pas cru utile de les calculer même quand on est à la veille de l'élaboration du IVème Plan.

Peut-être que "l'auteur" attend que le groupe "d'experts" harmonise la méthode de déflation évoquée à la page 30 pour entreprendre ses travaux.

En dehors de cette inconséquence entre la réalité vécue et l'objet de ce séminaire, on peut remarquer de nombreuses lacunes dues non pas — probablement — à un manque d'approfondissement des analyses faites par les intervenants mais au faible niveau de qualification du "personnel" d'interprétariat ou de secrétariat chargé des compte-rendus des séances. C'est ainsi qu'on peut constater :

- à la page 9 (par c) : les "quasi-sociétés" sont des unités de production hors du statut d'entreprise. Il peut s'agir des P.T.T. qui "vendent" des services de téléphone ou de guichet, de la Radio ou d'une institution religieuse.

Les notions de production et de ménage n'interfèrent nullement sur celle de "quasi-société".

- à la page 12 (par. 35) : "l'introduction" d'activités illicites dans les comptes nationaux relève de la plus ridicule utopie surtout quand on sait les difficultés de recouvrement des impôts d'entreprises ayant pignon-sur-rue et qui utilisent les réseaux bancaires parfois publics pour s'adonner aux fuites fiscales.
- à la page 13 (par. b) : Ici on a un archaïsme typique de la vision sur la nature des transactions dans les sociétés sous-développées. Certes, le comportement monétaire des populations n'est pas celui des régions développées où les ménages "épargnent" institutionnellement ou encore acquièrent des "papiers" pour se constituer un "portefeuille de valeurs". Mais il faut se rendre à l'évidence que même dans l'histoire de ces peuples en développement il y avait eu des "biens monétaires" tels que les "pièces d'or" qui survivent de nos jours, les pièces d'argent ou autres métaux moins précieux ou encore des "tabacs", des "boeufs", des "chameaux", "des peaux", etc... Il n'est pas nécessaire de développer une théorie pour "estimer" ces transactions.

Par contre ce qu'il y a lieu de faire c'est d'affiner les méthodes d'analyse de "l'économie de subsistance". Là, une large part du Revenu National est élaborée et l'orientation des politiques de développement doit s'en imprégner.

Cette remarque vient d'ailleurs en opposition de l'avant-dernier paragraphe de la page 27 où on voit les "séminaristes" se préoccuper de saisir les "activités financières des ménages". C'est sans doute ce genre de considération qui a conduit les "concepteurs" de l'ENBC au Rwanda à perdre du temps et de l'argent à traiter les "transactions financières "ménages, - cadeaux en nature donnés ou reçus" et autres futilités qui entâchent à moins de 1 % le Revenu National et nous empêchent d'avoir une structure des coefficients budgétaires pour calculer de "vrais" indices des prix.

réitère lesdites recommandations afin qu'elles soient incorporées dans le rapport final et, partant, prises en considération par les groupes d'experts à leurs prochaines réunions et lors de la révision du Livre bleu et de l'élaboration des manuels. Un participant a proposé la création d'un Comité africain chargé de l'examen du SCN afin de procéder à l'évaluation des progrès accomplis dans la révision du Système. Le représentant du secrétariat a répondu qu'un tel projet aurait une incidence financière pour la CEA et serait donc difficile à réaliser pour le moment.

16. Quant aux points à inclure dans la révision du SCN, les participants ont particulièrement souligné la nécessité de traiter de la question relative à l'insuffisance des données de base auxquelles les pays africains sont ^{confrontés} ~~accos~~. Il a été également fait état des méthodes à suivre pour estimer le revenu par habitant sur la base d'un système de parité multiple, pour tenir compte de la contrebande, des activités du secteur non structuré et, en particulier, des nombreuses tâches accomplies par les ménagères africaines, qui, dans les pays développés, entraient souvent dans la catégorie des activités marchandes. Par ailleurs, il a été fait état de la nécessité de traiter de la question relative au séjour des travailleurs migrants et du personnel d'assistance technique internationale, ainsi que de la classification des institutions privées à but non lucratif au service des ménages.

III. STRUCTURE DU SCN ET PRESENTATION DES MANUELS (point 2 de l'ordre du jour)

17. Cinq documents ont été présentés au titre de ce point de l'ordre du jour. Un document intitulé "Cadre conceptuel du Système de comptabilité nationale (SCN)" (STAT/WG.NAC/86.1) a été établi par le groupe de travail inter-secrétariats. Il y est proposé une série de comptes intégrés notamment les comptes des opérations de flux, les comptes de reconciliation ainsi qu'un compte développé qui pourraient servir de cadre de présentation pour illustrer le SCN dans le Livre bleu.

18. Une autre solution a été proposée dans le document établi par la CEA, intitulé "La forme du Livre bleu et la structure du SCN" (STAT/WG.NA/86/5). Les auteurs établissaient la distinction entre le cadre de base pour les comptes de production et la flux des biens et services d'une part, et le revenu et l'utilisation

du revenu et les comptes de capital d'autre part. Les auteurs soutenaient également que le Livre bleu devrait être rédigé en langage simple et, dans la mesure du possible, être illustré par des tableaux qui serviraient à la présentation des données.

19. Dans un deuxième document établi par la CEA et intitulé "Propositions pour une restructuration du SCN" (STAT/WG.NA/86/4), les auteurs ont mis au point, à l'intention des pays en développement, une série de tableaux permettant d'établir une corrélation entre les données sur la production et les données sur le revenu et l'utilisation du revenu et les opérations en capital, et d'établir la distinction entre activités du secteur structuré et activités du secteur non structuré, entreprise à participation étrangère et entreprises nationales, et entreprises publiques et entreprises privées. Le cadre élaboré dans ledit document était plutôt calqué sur le cadre central du SCN, de façon à ce qu'il n'y ait plus besoin de consacrer, dans le Livre bleu, un chapitre distinct pour les pays en développement.

20. Deux documents préparés par la Banque mondiale, à savoir "Une présentation alternative des comptes nationaux" (STAT/WG.NA/86/3) et "Des comptes nationaux pour les décideurs de la politique économique", ont servi de documents de travail pour la réunion.

21. De l'avis général, le Système de comptabilité nationale révisé ne devrait plus comporter un chapitre distinct pour les pays en développement. La plupart des participants ont convenu que les théories et concepts étaient universels et que les problèmes rencontrés tenaient à l'application pratique des concepts : comment répartir certaines institutions africaines par secteurs (par exemple, nombre d'activités réalisées par des missions religieuses) et comment mesurer les concepts des opérations. De plus, les classifications requises dans les pays africains et autres pays en développement pouvaient différer de celles qui étaient utiles aux pays développés. De nombreux participants ont en outre souligné que les écarts observés entre les pays en développement étaient autant considérables du fait de systèmes politiques différents et d'un développement écono-

le passage entre particularité et généralité

mique divergent de sorte qu'il serait quasiment impossible de définir un cadre universel pour les pays en développement. Toutefois, plutôt que d'être un système applicable par tous, le Livre bleu devrait contenir un cadre de référence, à partir duquel les pays pourraient choisir les parties qui leur seraient le plus utiles.

22. Certaines caractéristiques de l'économie des pays en développement devraient être reflétées dans les concepts et classifications présentés dans le Livre bleu. Ainsi, dans les classifications institutionnelles et autres classifications, il faudrait faire ressortir les besoins spécifiques des pays en développement. L'intégration des comptes de production par secteurs institutionnels dans le système a été jugée essentielle afin de souligner la double nature de l'économie de maints pays africains. Dans le même temps, il a été noté que la double classification du SCN devrait être maintenue dans le futur système; toutefois, un lien net devrait être établi entre la classification des opérations de production et des opérations des comptes de revenu et de dépenses et comptes de capital. En élaborant les concepts et classifications, il conviendrait de tenir compte de l'insuffisance des données dans les pays en développement.

IV. LES AGENTS DU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE (Point 3 de l'ordre du jour)

23. Deux documents ont été présentés au titre de ce point de l'ordre du jour. Le premier, intitulé "Les agents du Système de comptabilité nationale" (STAT/WG.NAC/86/6) a été présenté par le représentant de l'EUROSTAT. Il a expliqué que l'on continuerait forcément d'avoir besoin de deux types de classification d'agents en comptabilité nationale. Il s'agissait a) des branches d'activité de production d'après les établissements et b) les secteurs institutionnels d'après les unités responsables de la distribution, de l'investissement et de la prise de décision en matière financière.

24. Certaines questions nécessitaient des clarifications :

a) Etablissements publics à caractère industriel et commercial :

Dans le document, il était indiqué qu'on gagnerait à faire concorder le secteur de l'administration centrale et les établissements publics à caractère industriel producteurs des services rendus par les administrations publiques en reclassant les unités de production nationale :

soit i) comme entreprises (quasi-sociétés)

soit ii) Comme producteurs des services rendus par les administrations publiques

soit iii) Comme i) ou ii) selon que la consommation est principalement externe ou destinée aux administrations publiques.

Au cours des débats, la question s'était posée de savoir où classer la production de l'imprimerie nationale. Certains pays la classaient dans le secteur manufacturier, d'autres parmi les producteurs des services rendus par les administrations publiques. D'autres exemples de difficultés comprenaient notamment les services de radiodiffusion et de télévision ainsi que les départements des travaux publics.

b) Entreprises publiques/privées : Les critères du Système de comptabilité nationale n'étaient pas clairement définis du point de vue pratique et des propositions avaient été avancées pour rendre nette cette distinction. Au cours des débats, la nécessité d'établir des comptes couvrant l'ensemble du secteur public a été soulignée.

c) Quasi-sociétés et production des ménages : Dans le Système de comptabilité nationale de 1968, les quasi-sociétés avaient été créées pour permettre que les grandes unités de production de biens et services marchands soient traitées comme des entreprises. Dans le document STAT/WG.NAC/86/4, le secteur

Il faut
il s'agit ici
de sociétés financières,
assurances et
autres organismes
centrés sur des
activités marchandes.

des entreprises avait été assimilé au secteur "moderne" et la production des ménages au secteur "traditionnel" ou "informel". (Il n'y avait pas lieu ici d'utiliser des concepts différents).

25. La nécessité a été exprimée de tenir compte des institutions traditionnelles d'épargne et de crédit dans la classification par secteur. (Une note sur les caractéristiques de ces institutions permettrait de les traiter de façon appropriée). La proposition visant à traiter les institutions privées sans but lucratif comme sous-secteur du secteur des ménages avait été rejetée par la plupart des intervenants. Il a été estimé que ces organismes (par exemple, les églises, les oeuvres sociales etc.) n'avaient rien à voir avec les ménages. Certaines organisations dites sans but lucratif ne l'étaient pas en réalité et devraient être classées dans le secteur des entreprises. Un participant a été d'avis que le reste pourrait figurer dans le secteur des administrations publiques bien que pour d'autres cela ne se justifierait pas si celles-ci n'étaient pas principalement financées par les administrations publiques.

26. Le second document intitulé "Les résidents de l'économie" (STAT/WG.NAC/86/7) a été élaboré par le FMI et mettait l'accent sur la nécessité de maintenir l'actuel critère d'un an dans la balance des paiements et le Système de comptabilité nationale pour déterminer la résidence d'une unité physique ou juridique ou d'une personne. D'autres critères seraient moins pratiques. Le document en outre examinait un grand nombre de cas difficiles à propos desquels des questions avaient été posées s'agissant des directives actuelles ainsi que les implications des directives actuelles dans la solution des problèmes liés à la rémunération des employés, aux transferts courants aux transactions financières et autres.

27. Au cours des débats qui ont suivi, des questions avaient été posées relatives au statut de résidents des membres de tribus se déplaçant librement entre pays en y transportant leurs produits et du personnel des multinationales qui avaient des résidences dans plusieurs pays à la fois. S'agissant des travailleurs saisonniers, il a été ^{suggéré} ~~convenu~~ que leurs revenus devraient être inclus dans le PNB de leur pays d'origine et que des assistants techniques qui sont entièrement ou pour l'essentiel payés par des donateurs devraient être considérés comme ne résidant pas dans les pays où ils travaillaient même s'ils s'y trouvaient depuis plus d'un an.

Opérations (point 4) : a) Questions relatives à la délimitation de la production

28. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par un représentant du secrétariat. Le document de base examiné était intitulé "Questions relatives à la délimitation de la production" et portait la cote STAT/WG.NAC/86/8. Ce document était extrait du document ESA/STAT/AC.27/3 de mars 1986 établi pour l'essentiel par des fonctionnaires des bureaux de statistique de l'ONU, de l'OCDE et de la CEE.

29. Le représentant du secrétariat a indiqué que les questions relatives à la délimitation de la production étaient très importantes dans la mesure où elles déterminaient l'importance du produit intérieur brut d'un pays et qu'il était important, pour les comparaisons sur le plan international, d'inclure autant que possible dans les comptes nationaux un ensemble commun d'opérations.

30. Il a été fait référence à la définition de la production figurant dans les versions de 1952 et de 1968 du SCN et il a été indiqué que dans la version de 1968 la délimitation de la production a été élargie pour inclure a) la transformation des produits primaires par leurs producteurs et b) certaines activités de ménage à compte personnel telles que la propriété et la construction personnelle des logements. Toutefois, malgré cet élargissement, la définition de la production n'inclut, par exemple, la fabrication de produits tels que les chaussures, les vêtements et les petits objets métalliques que lorsque leurs producteurs vendent une partie de leur production.

31. Cette restriction à laquelle s'ajoute la recommandation que certaines activités de subsistance (par exemple la réparation et l'entretien des logements et des bâtiments agricoles, le stockage des récoltes, le transport de l'eau) soient exclues de la production se traduit par l'omission de montants considérables de la production dans les comptes nationaux des pays appliquant le système et dans lesquels ces activités sont considérables.

↓ Ces notions sont à revoir dans le cadre d'un sous-emploi important de la force travail de l'agriculture. TS & HQ ne sont pas indispensables - Après ici avec le prix de référence de la main d'œuvre. C'est pour ça que peu de raisons de comparaison.

32. Le représentant de secrétariat a dit que les problèmes que posait la collecte des données justifiaient en partie les recommandations. Toutefois, depuis 1968 les enquêtes par sondage auprès des ménages ont occupé une place beaucoup plus importante dans les instruments statistiques des pays en développement et ces enquêtes ont permis d'élargir considérablement le champ des activités pouvant faire l'objet d'une collecte de données.

33. Le représentant du secrétariat a fait remarquer que nombre des activités dont l'exclusion a été recommandée de la couverture des principaux types de production de subsistance étant importantes dans les pays en développement et que bon nombre de ces pays étant à présent en mesure d'utiliser les enquêtes par sondage auprès des ménages, il faudrait désormais accorder de manière explicite l'attention aux types d'information qu'il conviendrait de rassembler. Il a déclaré que le séminaire devrait, dans un premier temps, fixer de façon précise des orientations en ce qui concerne les genres d'activités devant être inclus dans la production et la manière dont ces activités devraient être évaluées.

34. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont exprimé la nécessité d'élaborer une notion de production plus vaste qui devrait comporter certains des éléments dont le SCN actuel préconise l'exclusion, par exemple l'imputation pour "le transport de l'eau", l'artisanat, le stockage des récoltes, la réparation et l'entretien des logements, la confection (que le producteur écoule ou non une partie de sa production sur les marchés), les services des sages femmes et autres.

35. Les participants ont exprimé leur intérêt à propos de l'inclusion des activités illicites dans la production. Il a été noté que malgré leur caractère illicite, ces activités créaient des revenus pour les personnes qui s'y adonnaient et devraient par conséquent être incluses dans le PIB. Toutefois, certains participants se sont demandés s'il était possible de trouver des méthodes appropriées pour rassembler les données sur les activités illicites dans la mesure où la plupart des personnes qui s'y adonnaient étaient installées à leur compte, notamment les trafiquants de drogue, les cambistes illicites, les prostituées et autres.

*Le revenu considéré pour le revenu déclarable
auquel les impôts sont perçus*

36. Les participants ont indiqué que la délimitation de la production était une question très importante et ont demandé que les groupes d'étude du séminaire soient saisis de ce point de l'ordre du jour pour examen complémentaire.

b) Evaluation des activités traditionnelles dans la comptabilité nationale

37. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion a été saisie du document STAT/WG.NAC/86/9 intitulé "The Measurement of Traditional Activities in the National Accounts". Ce document a été présenté par un fonctionnaire de la Banque mondiale, qui a rappelé que les diverses méthodes et techniques d'évaluation des activités traditionnelles non monétaires en Afrique étaient loin d'être homogènes. La compilation d'estimations cohérentes traduisant la réalité économique sous-jacente revêtait une importance toute particulière pour les pays en développement à faible revenu où les activités non monétaires, particulièrement en ce qui concerne l'économie rurale, constituaient une part importante du produit national. A cet égard, le représentant de la Banque mondiale a proposé l'adoption du tableau ci-après afin que les participants puissent mieux identifier les divers problèmes que posent les estimations en ce domaine.

STRUCTURE DE LA PRODUCTION ET ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Type de transaction	SECTEUR MODERNE	SECTEUR TRADITIONNEL	
	Structuré	Non structuré	Petits exploitants agricoles
	Transactions enregistrées/comptabilisées	Transactions non comptabilisées et non enregistrées: économie souterraine, activités illégales	Recettes en espèce provenant de la vente des récoltes autres services
Transactions monétaires	Transactions enregistrées/comptabilisées	Transactions non comptabilisées et non enregistrées: économie souterraine, activités illégales	Recettes en espèce provenant de la vente des récoltes autres services
Transactions non monétaires	Loyer public. Troc/ Fraude fiscale/Recettes en nature	Autoconstruction/ Autoconsommation et emploi propre/ Arrangements de contrepartie	Subsistance/Compte propre/Construction, etc.

38. Chacune des cases de ce tableau (qui pouvait, dans la pratique, être encore subdivisée) était représentée par une valeur estimée (prix x quantité). Il s'agissait alors de décider de la quantité (production) à chiffrer dans chaque catégorie et de la valeur à assigner à cette "production". Jusqu'ici, l'on avait utilisé des modèles faisant appel à des paramètres fixes d'ordre très général pour évaluer la plupart de ces activités très diverses (à l'exception de celles pour lesquelles une valeur de transaction appropriée avait été normalement enregistrée). Cela avait masqué le rôle des problèmes réels se posant dans le secteur traditionnel, comme ceux dus à la sécheresse grave qui sévit dans de nombreux pays africains.

39. En définissant les problèmes de cette manière, il était possible de répondre plus facilement à certaines des questions fondamentales en matière de comptabilité nationale.

i) Comment définir la production dans le cadre du nouveau SCN

40. Pour les experts partisans de restreindre la quantification à un "moyen" de base, il conviendrait de se concentrer uniquement sur la partie supérieure gauche du tableau ci-dessus; ces experts ne tiendraient compte d'aucune imputation (nombre d'entre elles relevant du secteur non structuré), voire de nombreuses attributions, estimant que la quantification en serait trop arbitraire. A l'autre extrême, la production pourrait englober la valeur de tous les biens et services produits ayant une activité de contrepartie à valeur marchande. Ainsi, il serait possible de considérer presque toutes les activités, effectuées soit pour compte propre soit pour compte de tiers, comme étant une activité économique. Cela s'appliquerait en particulier aux activités des ménagères. Ce cadre conceptuel montrait bien qu'il convenait d'adopter différentes méthodes d'évaluation et différentes techniques de quantification. Il était utile de définir la production de façon plus précise et de se limiter aux transactions ayant des contreparties à valeur marchande facilement identifiables, comme la vente des produits agricoles. Ainsi que l'indiquait le document à l'étude, une transaction était prise en

compte lorsqu'elle cessait d'être une activité pour le compte propre du ménage et devenait une activité entre ménages. Les services, même minimes, entraînés par un tel transfert (commercialisation, distribution et transport) qui étaient ajoutés à la valeur du produit, n'étaient pas intégrés à la valeur définie pour l'emploi propre.

- ii) Dans l'évaluation de la production non monétaire, et particulièrement de l'autofourniture, fallait-il privilégier l'aspect "production" ou l'aspect "consommation"?

41. La méthodologie à adopter en ce domaine dépendrait de la nature de l'activité et des données disponibles. Si l'on privilégiait l'aspect "production", il fallait alors choisir entre une quantification basée sur des intrants identifiés ou, au contraire, sur une évaluation de la production, à l'exclusion des pertes. Pour l'évaluation des activités de construction non monétaires des ménages ruraux, il faudrait faire appel à une certaine quantification des salaires et du temps nécessaire à la production; de même, il faudrait appliquer des données relatives à la productivité agricole en fonction des surfaces estimées pour chaque culture afin d'en dériver une mesure de la production. Si la production était évaluée sur la base des coûts de substitution, il pouvait difficile d'estimer les frais de mutation à appliquer au niveau de la main-d'oeuvre. On s'accordait en général à penser que le salaire le plus bas octroyé à la main-d'oeuvre temporaire était la mesure la plus pertinente; toutefois, on pouvait également estimer qu'il s'agissait là d'un chiffre trop élevé, étant donné que, même lorsque le salaire était extrêmement bas, l'offre de main-d'oeuvre surpassait la demande et qu'un tel salaire serait en fait beaucoup plus faible si tous les exploitants pratiquant une agriculture de subsistance faisaient irruption sur le marché de l'emploi.

42. Si l'on privilégiait par contre l'aspect "consommation", il faudrait alors disposer d'estimations valables sur la consommation par habitant de produits (principalement produits alimentaires) et services de base. Ces données pouvaient être obtenues à partir d'enquêtes sur la nutrition et sur l'alimentation de base et d'informations recueillies auprès des médecins, du personnel de santé en zones

rurales, etc. Il serait également utile d'analyser la structure des dépenses des groupes les plus défavorisés tels qu'elle ressortait des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages. Certains chercheurs avaient proposé d'établir un prix de synthèse des plats nationaux et régionaux. Toutes ces mesures devraient tenir compte en outre des variations saisonnières et de la structure par âge et par sexe de la population, à prédominance rurale.

iii) Données de base et données sur les flux

43. En ce qui concernait l'évaluation des changements pouvant survenir d'une période à l'autre, il importait de faire appel à des techniques de quantification différentes de celles utilisées pour les estimations de l'année de référence. Traditionnellement, les changements concernant des variables telles que les groupes démographiques ou les surfaces cultivées étaient appliquées aux paramètres fixes estimés pour la consommation par habitant ou encore la productivité agricole; or, cela risquait de ne pas refléter la réalité de façon adéquate. Il faudrait également faire appel à d'autres données en vue d'ajuster les estimations de base pour tenir compte de pénuries régionales et saisonnières, d'épidémies.

iv) Opérations et opérateurs

44. Les opérations et les opérateurs ne se recouvraient pas toujours; ainsi, de nombreux exploitants pratiquant une agriculture de subsistance pouvaient réaliser des ventes en espèce. Il importait donc d'établir une distinction entre ménages et activités et de considérer, en matière d'économie non monétaire, la transaction plutôt que le type d'opérateur. Cela se répercutait au niveau de la collecte des données, du fait que l'information sur les activités non monétaires était obtenue principalement à partir des opérateurs.

c) Production imputée de services des banques et d'assurances

45. Le document établi par l'OCDE et intitulé "Evaluation de la production des institutions monétaires en comptabilité nationale (STAT/WG.NAC/86/10) a servi à examiner la production imputée de services des banques ainsi que la production de services d'assurances.

46. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un fonctionnaire du secrétariat a fait observer que la méthode actuelle consistant à assigner la production imputée de services des banques à un secteur nominal sans aucun effet sur le PIB et sans inclure les services financiers dans les exportations des pays qui sont des centres financiers, ne donnait pas satisfaction en général. Les trois solutions proposées ont été examinées à fond lors de réunions antérieures; et elles auraient toutes des incidences sur le niveau du PIB.

47. Une solution consisterait à traiter les banques de la même manière que des producteurs de services pour les administrations publiques, et à calculer le volume brut de leurs opérations sur la base du coût sans tenir compte de l'excédent d'exploitation et à définir la différence entre le volume brut des opérations (c'est-à-dire le coût) et les droits effectivement perçus comme une consommation des administrations publiques.

48. La deuxième solution consisterait à traiter les paiements au titre d'intérêts et les recettes comme des droits perçus pour des services financiers, de sorte que les mouvements d'intérêt m'apparaîtraient plus dans le compte de revenu et dépense, mais deviendraient un élément des mouvements de biens dans le volume brut des opérations, les consommations intermédiaires et la demande finale.

49. La troisième solution consisterait à assigner la production imputée de services de banques dans le système actuel de comptabilité nationale à la consommation intermédiaire et à la demande finale et à effectuer une imputation pour la production importée de services des banques. La production de services de banques serait en outre déduite des recettes au titre d'intérêts perçues par les banques des emprunteurs et ajoutée à l'intérêt payé par les banques aux déposants de façon à obtenir ce qu'on appelle des mouvements d'intérêt "purs" qui eux apparaissent dans le compte de revenu et dépense.

50. On a remarqué que la production des services d'assurance était traitée de la même façon dans le système de comptabilité nationale. Les services des caisses de retraite sont imputés par exemple sur la base du coût (à l'exclusion de l'excédent d'exploitation), les services d'assurance pour sinistre sont par

contre considérés comme une différence entre les primes reçues et les indemnités payées et répartis entre les divers utilisateurs, sur la base des primes payées. Les primes nettes des services apparaissent dans le compte revenu et dépense du système actuel de comptabilité nationale. On procède de même en ce qui concerne les services fournis par les régimes d'assurance-vie, la seule différence étant que la production des services est calculée en déduisant des primes les paiements au titre d'indemnités mais également en soustrayant les augmentations nettes aux réserves actuarielles et en ajoutant un intérêt imputé à ces réserves.

d) Consommation des ménages

51. Un fonctionnaire de la Communauté économique européenne a présenté le document de base (STAT/WG.NAC/86/11) au titre de ce point de l'ordre du jour.

Les participants ont soulevé les questions suivantes:

- a) Le calcul d'une consommation privée élargie influence-t-il l'épargne ?
- b) Ce nouveau concept remplacerait-il le concept actuel de consommation privée ?
- c) Ce concept est-il réellement opérant en ce qui concerne l'analyse des économies africaines ?

52. En fait, la proposition tendant à élargir la consommation privée ne modifierait pas la structure du compte de revenu et dépense pour les ménages. Le concept actuel continuerait d'être utilisé. On considère que ces propositions seraient utiles pour les pays africains où de nombreuses activités entreprises dans les domaines de l'éducation, de la santé, des loisirs et de la culture et qui devraient normalement être effectuées par l'administration, sont entreprises en partie ou totalement par les ménages, selon la situation budgétaire de l'Etat.

V. RECONCILIATION DU SCN AVEC LES AUTRES SYSTEMES CONNEXES

(Point 5 de l'ordre du jour)

53. Les participants ont examiné ce point de l'ordre du jour sur la base du document intitulé (Reconciliation du SCN avec les statistiques spécialisées

(STAT/WG.NAC/86/13) et établi pour la réunion de la Commission de statistique en 1987.

54. La réconciliation du SCN avec les statistiques spécialisées s'inscrit dans le cadre du programme de révision du SCN et fait suite à la recommandation formulée en 1982 par le groupe d'experts sur le SCN et tendant à ce que les concepts en matière de SCN soient reconciliés avec ceux utilisés pour d'autres statistiques. Le programme a visé au départ à identifier les différences conceptuelles entre les rubriques du SCN et les normes du FMI en matière de statistiques financières de l'Etat et de la balance des paiements et à trouver les moyens d'éliminer les divergences minimales de façon à avoir des rapports simples entre les concepts du SCN et les autres systèmes. Par la suite, on a constaté qu'il y avait des différences entre le SCN et le BOP en ce qui concerne l'application du principe de propriété à l'enregistrement des exportations et des importations, la façon dont les recettes de réinvestissement étaient traitées et l'établissement de la valeur CAF des importations. On a également noté des différences entre les statistiques financières du gouvernement et le SCN en ce qui concerne la couverture et la classification finales, la classification des autorités monétaires etc.

55. Plus tard le Programme a été élargi dans deux directions. On a d'abord cherché à établir un lien entre les deux normes du FMI, d'une part et de l'autre, d'autres normes statistiques économiques internationales établies par le FMI dans le domaine des statistiques financières et bancaires, par le BIT en matière de statistiques de l'emploi et par la FAO en ce qui concerne les statistiques agricoles ainsi qu'à d'autres directives établies par l'ONU en matière de statistiques de répartition du revenu et de statistiques industrielles. Les liens déjà établis ont servi à élaborer des procédures de compilation qui permettront d'utiliser les statistiques spécialisées comme point de départ pour établir la comptabilité nationale. Cela permettrait de coordonner davantage l'établissement des nationaux dans le domaine des statistiques économiques et permettrait de trouver une solution au double emploi que constituent l'établissement des statistiques de la comptabilité nationale et celui d'autres statistiques.

Comptes nationaux aux prix constants (point 6 de l'ordre du jour)

56. Le Conseiller régional de la CEA en matière de comptabilité nationale a présenté le document intitulé " calcul du revenu réel" (STAT/WG.NA/86/14).

Il a suggéré qu'il importait au plus haut point d'établir une distinction entre le volume des biens et services produits (produit réel) et ce qu'il serait possible d'acheter avec le revenu obtenu (revenu réel).

57. Au cours des débats, on a attiré l'attention sur le travail réalisé au Cameroun concernant le calcul du PIB extérieur et intérieur dont l'objectif était semblable, en indiquant la dépendance de l'économie à l'égard de facteurs extérieurs. Le problème lié à la définition de coefficients déflateurs fiables pour les importations et les exportations a également été posé. Rares étaient les pays qui calculaient le PIB aux prix constants à partir des composantes de dépenses (l'ajustement peut également être opéré par rapport au PIB calculé par branche d'activité).

58. Si l'on avait des doutes quant à l'applicabilité du concept dans les pays en développement, l'idée n'en avait pas moins été jugée utile. La question a été renvoyée à un groupe de travail en vue d'une discussion plus approfondie.

59 Après des débats, parfois serrés, sur tous les points inscrits à l'ordre du jour, les points suivants ont été renvoyés pour une analyse approfondie dans les groupes d'étude créés à cet effet, à savoir:

1. La structure du système de comptabilité Nationale (SCN) et la présentation du livre bleu et des manuels.
2. Les agents économiques du SCN
3. Délimitation de la production
4. Nation de Résidence et Revenu National Brut
5. Les Comptes à Prix constants
6. Micro-macro links et statistiques spécialisées.

Des rapports des groupes, après discussion et adoption en séance plénière, les conclusions et recommandations suivantes se sont dégagées:

Point 1 :

Structure du Système de comptabilité nationale (SCN) et présentation du Livre Bleu et des manuels.

1. Le livre Bleu devrait contenir une description détaillée du système, y compris les définitions, classifications, etc.. Tous les concepts et classifications devraient y figurer. Toutefois, les tableaux d'appui devraient être présentés dans les manuels.
2. Il conviendrait d'introduire une hiérarchie dans la classification des opérations et agents. Toutefois, d'autres détails devraient être élaborés pour chaque catégorie.
3. La structure du SCN devrait d'une manière générale demeurer inchangée; il a toutefois été convenu d'inclure des comptes de production pour les secteurs institutionnels en plus de la classification actuelle de la production par branche d'activité et d'établir par ailleurs des liens nets entre les deux classifications des données sur la production. Tous les pays ne pourraient vraisemblablement pas établir un tel lien de sorte qu'il faudrait inclure davantage de directives dans les manuels. On devrait envisager une ventilation plus poussée des comptes afin de faire ressortir par exemple la valeur ajoutée.
4. Le Système de comptabilité nationale devrait être appliqué de la même façon par tous les pays et devrait néanmoins comporter un chapitre distinct permettant aux pays de présenter leurs comptes de manière différente à partir du cadre général du SCN. Il est par ailleurs recommandé d'élaborer un système de comptabilité nationale distinct pour les pays africains qui se fonderait sur les concepts et classification du SCN mais serait adapté aux besoins spécifiques des pays africains. Un tel système pourrait être conçu par un groupe d'experts originaires de pays africains.
5. Outre les manuels figurant déjà dans le programme de l'Office statistique concernant le SCN, il est suggéré d'inclure deux volumes supplémentaires. L'un porterait sur la comptabilité des entreprises et traiterait notamment des données communes aux établissements et aux entreprises. L'autre serait un résumé de vulgarisation du Livre Bleu qui s'adresserait en particulier aux utilisateurs des données sur la comptabilité nationale et autres utilisateurs non spécialisés.

6. Les tableaux présentés dans le livre Bleu visent à expliquer le système sans pour autant constituer un guide pour leur établissement. Toutefois, pour que le Livre Bleu puisse être aussi utile, il devrait comporter des descriptions et tableaux simples qui se rapprochent autant que possible de ceux devant être présentés dans les manuels, notamment les comptes I, II, III.

7. L'insuffisance des données devrait être prise en compte dans le Livre Bleu et dans les manuels. Dans le Livre Bleu, il conviendrait d'en tenir compte dans la définition des classifications et concepts. Les manuels devraient aider les spécialistes nationaux en matière de comptabilité nationale à utiliser les rares données dans l'établissement des comptes nationaux ainsi qu'à identifier d'autres sources statistiques.

Point 2: Les agents économiques du SCN

1. La double classification prévue dans le SCN est à maintenir: c'est à dire des comptes de production par branche et des comptes complets par secteur institutionnel. Il y a lieu d'introduire des comptes de production par secteur et ce lien secteur-branche devrait être expliqué dans des manuels (Handbooks).

2. En ce qui concerne la nomenclature des secteurs institutionnels les participants font les remarques suivantes:

a) Les Institutions privées au service des ménages sont très importantes en Afrique. Il ne convient absolument pas de les fusionner avec le secteur des Ménages, mais au contraire ils devraient être un secteur à part entière ou éventuellement, selon le cas, un sous-secteur d'un nouveau grand secteur "Administration Privée". Le traitement des administrations privées à financement étranger mériterait d'être examiné.

b) La notion de quasi-société est utile aussi bien pour les quasi-sociétés publiques que privées, financières que non-financières.

c) Isoler les opérations des entreprises individuelles est jugé utile. Certains participants plaident en faveur de leur inclusion dans le secteur entreprises (actuellement SQS), au moins lorsque leur production est destinée principalement à la vente.

d) Certaines formes d'organisation financière collective organisées par les ménages (tontines, caisses populaires) méritent d'être traitées explicitement dans le nouveau SCN. Une solution proposée consiste à les inclure parmi les institutions financières dans la mesure où elles sont formellement déclarées à l'administration; dans le cas inverse les données sont difficiles à collecter et les activités peuvent même être illégales.

e) Le maintien d'un sous-secteur Sécurité sociale est important nécessaire pour les pays africains. Ce s/secteur génère souvent des revenus importants qui peuvent même être placés par les gérants pour générer un revenu supplémentaire.

f) Une distinction nette entre Banque centrale et Administration centrale est difficile à tracer dans certains pays. Les manuels d'application d'SCN (Handbooks) devraient fournir des recommandations pratiques à ce sujet.

g) Il est recommandé d'accueillir favorablement la proposition d'un nouveau sous-secteur, les Administrations provinciales, entre les administrations centrales et les administrations locales, car ceci correspond à la réalité de plusieurs pays africains.

h) La distinction entre entreprises privées et publiques dans les SOS est jugée utile. Cette distinction varie d'un pays à un autre.

i) Il est recommandé l'introduction de sous-secteurs du secteur Ménages (par catégorie socio-professionnelle, urbain/rural,....) à définir ultérieurement.

Point 3: Délimitation de la production et son évaluation

1. Production de subsistance

La production de subsistance entrant dans les limites de la production doit être fonction des activités aboutissant à un produit bien déterminé pour lequel on dispose des données sur les prix et les quantités, permettant ainsi d'obtenir des séries à prix constants.

La production de subsistance peut être classée en trois catégories.

- 1) Production primaire;
- 2) Production secondaire;
- 3) Production tertiaire;

Le groupe a décidé de maintenir la définition de la première et de la deuxième catégories et de continuer à en exclure le traitement et la préparation de produits alimentaires dans les ménages.

La troisième catégorie demeure vaguement définie dans le système actuel. Les participants ont adopté les recommandations figurant à la page 7 du document STAT/WG.NAC/86/8, à l'exception de ce qui suit:

- 1) Réparation et entretien des habitations et des bâtiments de ferme;
 - 2) Services obstétricaux, guérisseurs et éducateurs traditionnels.
- Les participants ont également décidé que les dépenses au titre de projets communautaires tels que la construction d'églises et de mosquées et la construction de routes devraient être incluses.

Le Groupe a également noté qu'il convenait d'exclure les services ayant trait aux tâches ménagères telles que la garde d'enfants, la blanchisserie et le port d'eau, afin d'assurer la cohérence du traitement des services ménagers avec celui retenu dans d'autres pays.

Quant au secteur-monnaire non structuré, le groupe a décidé qu'il conviendrait d'établir une distinction entre les quatre catégories ci-après:

- 1) Les activités licites mais non couvertes par les enquêtes classiques (petits exploitants de taxis, de bus; détaillants, etc..);

..../...

2) Activités illicites mais non criminelles: il s'agit là d'activités non enregistrées et non comptabilisées constituant généralement une infraction à la législation commerciale ou sanitaire (marchands d'aliments sur la voie publique, camelots, etc..);

3) Activités criminelles telles que vols, meurtres, etc..,

4) Contrebande: il s'agit là d'un cas spécial faisant intervenir le commerce international et qui devrait être quantifié si l'on dispose d'une mesure de la production de contrepartie.

Les méthodes d'évaluation devraient porter sur l'ensemble de ces activités à l'exception de la troisième catégorie (infractions contre les personnes et les biens, etc.)

Il convient d'identifier les activités financières des ménages et de mettre au point des méthodes de calcul.

Il est indispensable de préciser davantage les méthodes actuelles d'évaluation des services fournis par les institutions financières, en général.

*Ce sont les
activités
qui sont
les plus
difficiles
à évaluer*

*voir le
système comptable / réel
+ voir ENB C ou tout
un volet y est intégré*

2. Quelques problèmes spécifiques en matière d'évaluation de la production

1) Construction pour compte propre: les estimations devraient être fondées, le cas échéant, sur le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre utilisés en ayant recours, de préférence, à un recensement de logements et de population. L'élément principal, à savoir la main-d'oeuvre, devrait être évalué sur la base du coût de substitution et devrait comprendre toutes dépenses effectuées à ce titre.

2) Chaque fois que la construction pour compte propre est incluse dans la formation du capital, il convient d'imputer le loyer en se fondant sur la durée de vie du logement. A cet égard, les imputations des services de logement devraient être réexaminées.

3) Afin d'éviter que le PIB des pays pauvres soit démesurement gonflé, la contribution de l'Administration au PIB devrait être réexaminée. A cet égard, il convient d'accorder une attention particulière aux calculs de l'accroissement de la contribution de l'Administration au PIB qui résulte de l'augmentation du nombre de fonctionnaires. Par ailleurs, la contribution de l'Administration devraient refléter les services fournis par l'Etat, soit par l'imputation du loyer des bâtiments appartenant à l'Etat.

4) Evaluation des services: Les participants ont reconnu que l'adoption de services marchands équivalents pour l'évaluation des services fournis par les ménages, pose des problèmes. Aussi estime-t-il est indispensable d'étudier la question de façon plus approfondie. Les participants voient aucune raison pour que l'on s'écarte des méthodes classiques utilisées pour évaluer la production primaire destinée à l'autoconsommation, c'est-à-dire l'évaluation sur la base des prix à la production au point de vente le plus proche sur le marché habituel.

3. Evaluation de la production de subsistance

Les prix à la production et les prix marchands sont souvent les mêmes. Ils ne sont pas affectés par le facteur "Frais de transport", que le marché soit proche ou lointain. A partir de cette constatation, il convient d'évaluer les produits agricoles sur la base des prix marchands pratiqués au point de vente le plus proche.

Point 4. Résidence et Revenu national brut

1) La notion de Résidence devrait se tenir strictement à la notion de durée d'au moins un an, sur le territoire économique.

Le futur SCN devrait clarifier le traitement des cas suivants :

a) Personnel de l'assistants techniques (bilatéral et personnel des organisations internationales)

b) Travailleurs frontaliers à double résidence

c) dirigeants non salariés des entreprises multinationales oeuvrant dans plusieurs pays

d) Zones franches.

2) L'agrégat central du SCN doit rester le Produit intérieur brut (agrégat clé) et le Revenu national brut est une dérivation du PIB.

Il est proposé d'introduire un nouveau concept de "Revenu national recyclé (RNR)" ou "Revenu national propre (RNP)" qui ne tient en compte que la contribution des agents économiques nationaux au Revenu national brut (définition actuelle).

↓ Nous n'avons même pas une idée sur les coûts d'exploitation ou de revenu des ~~agents~~ branches.

Point 5. Concernant les Comptes à Prix constants

1) En ce qui concerne la mesure de la croissance, il est unanimement reconnu que le PIB tel qu'il est calculé ne reflète pas la croissance économique réel des pays africains. Le Principe actuel de détermination du PIB masque certaines réalités qui nous amènent à considérer deux notions de PIB :

a) Le PIB dit "domestique" qui tiendra compte des facteurs intérieurs de production;

b) Le PIB dit "exportable" qui correspond aux facteurs de production extérieurs;

← Par conséquent il serait souhaitable de mesurer la croissance économique par le concept de revenu national. La méthode de déflation devrait être harmonisée par le groupe d'experts, pour être appliquée d'une façon uniforme, notamment par les experts, la Banque mondiale etc.

2) Les guides doivent contenir les méthodes pratiques d'estimation des différents secteurs, en particulier dans les secteurs des administrations.

Point 6: Micro-macro Links et Statistiques spécialisées

Dans le souci réaffirmé d'utiliser la Comptabilité nationale comme outil de développement économique, il conviendrait de faciliter le passage des données micro-économiques aux agrégats macro-économiques, par la mise en place de système de Comptabilité micro-économiques de référence pour les agents économiques du secteur moderne.

Des travaux de normalisation comptable sont menés dans différents pays africain et au niveau du Conseil africain de la Comptabilité (C.A.C.) qui peuvent servir de base pour la finalisation des systèmes comptables intermédiaires et des centrales des Bilans exploitables en Comptabilité nationale.

Quant au lien SCN d'une part et le Manuel des Finances publiques du FMI et la Balance des paiement d'autre part, il faudrait que cette harmonisation puisse sauvegarder l'approche SCN.

Faire ressortir de façon plus explicite les relations entre la Balance des paiements et les Finances publiques d'une part et le SCN d'autre part de manière à faciliter l'établissement des comptes rapides.

Nous recommandons l'élaboration des méthodologies appropriées sur la collecte et le traitement des données relatives à l'activité des ménages.

Il y a de chaque de système comptable une méthodologie "ex ante" d'élaboration des comptes. Il suffit d'en choisir une.

Deux autres points ont été ajoutés en marge de la séance plénière.

Point 7: Formation en comptabilité nationale

En vue d'accroître les compétences africaines dans le domaine de la comptabilité nationale, des financements appropriés devront être mobilisés pour la création des écoles de formation en comptabilité nationale en Afrique avec des programmes spécifiques et le renforcement des programmes en comptabilité nationale des instituts de formation existants.

Les échanges d'expériences entre pays devront être renforcés et rendus permanents par le biais des rencontres périodiques des comptables nationaux.

Point 8: Rapport sur l'atelier de formation en comptabilité nationale

Le rapport du groupe africain sur l'atelier de formation en comptabilité nationale tenue à Addis-Abeba du 30 Septembre au 11 Octobre 1985 comprend en ses pages 5 et 6 des propositions concrètes suivantes, devant être prises en compte dans les travaux de révision du SCN en cours; il s'agit de:

1. Notion de résidence

Le critère d'un an de séjour pour être considéré comme résident créé des difficultés pour le traitement des cas suivants:

a) Travailleurs saisonniers travaillant de façon rotative dans plusieurs pays sans y passer au moins un an alors qu'ils sont considérés comme résidents dans leur pays d'origine.

..../....

b) Le personnel des organismes internationaux autres que les nationaux qui est considéré comme résidents du pays d'accueil alors que l'organisme lui-même est extra-territorial.

En effet, la plupart du personnel international voyage intensément, donc ils ne restent pas pour un an dans le pays d'accueil de l'organisme. De ce fait, des difficultés se posent lorsqu'il faut estimer la valeur ajoutée et la consommation finale pour les deux cas précités.

2. L'absence d'un chapitre expliquant le traitement du secteur traditionnel dans l'économie des pays en développement.

3. La non-évaluation de la consommation de capital fixe des infrastructures telles que les routes, les ponts, les aéroports, etc. dans le SCN. Cette position est critiquable en raison des frais importants encourus par les pays en développement pour l'entretien courant et les réparations de ces infrastructures.

4. L'absence de traitement dans le SCN des travaux de construction des ménages autres que les logements.

En effet on constate fréquemment dans bon nombre de pays africains que les ménages se livrent eux-même à des travaux de construction d'écoles, de pistes de ponts, de puits, etc... pour améliorer le bien être de la communauté.

5. L'absence de traitement de la fonction des ménages en tant que sous-secteur des institutions financières :

Dans la plupart des pays africains, une partie importante de l'épargne n'est pas drainée par le circuit bancaire, mais plutôt à travers des circuits organisés par les ménages (tontines, caisses populaires ...) appliquant des taux d'intérêt qui n'ont aucune relation avec ceux des banques et des facilités d'emprunts et de placements.

6. Traitement non explicite des assurances.
7. L'absence de traitement des entreprises situées dans des zones franches.
8. L'absence d'une méthode d'estimation de la valeur de la consommation de capital fixe.
9. Révision de l'ordre de priorité dans l'élaboration des comptes et tableaux en égard au développement statistique dans les pays en développement.

Et qui serait le quel au Rwanda?